

Comité de la nomenclature (faune)

Rapport de la quatrième réunion du Comité de la nomenclature (faune)
Johannesburg (Afrique du Sud), 30 – 31 mars 2004

[La liste des personnes présentes n'ayant pas circulé dans toute la salle, certaines personnes ont pu en être omises par inadvertance. Si votre nom n'apparaît pas sur la liste alors que vous étiez présent, veuillez l'indiquer au membre du Comité de la nomenclature (faune); nous ferons le changement nécessaire.]

Sont présents:*

Marinus S. Hoogmoed, membre du Comité de la nomenclature (faune)
Ron Orenstein, IWC (rapporteur)
Thomas Althaus, Suisse (Président du Comité pour les animaux)
Mike Griffin, Namibie (représentant de l'Afrique)
Rodrigo Medellin, Mexique (représentant de l'Amérique du Nord)
Harald Martens, Allemagne
Charif Tala, Chili
Carlos Ibero, Espagne
Ferdia Marnell, Irlande
Hesiquio Benitez, Mexique
Eréndira García, Mexique
Jose Bernal, Mexique
Henk Eggink, Pays-Bas
Chris Schürmann, Pays-Bas
Alison Littlewood, Royaume-Uni
Jaques Berney, IWMC
Harriet Gillet, PNUE-WCMC
Amanda Vincent, *Project Seahorse*
Peter Paul van Dijk, UICN-TFTSG
Peter Dollinger, WAZA
David Morgan, Secrétariat CITES
Tom de Meulenaer, Secrétariat CITES

1. Ouverture

Le membre du Comité de la nomenclature ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants.

* **Note explicative préparée par le membre du Comité de la nomenclature lors de la compilation du rapport résumé:** Bien que la cote des documents pour cette réunion soit NC4 Doc. XX, ce n'est certainement pas la quatrième réunion du Comité puisque son membre (faune) actuel a présidé les réunions de Caracas 1998, Tananarive 1999, Shepherdstown 2000, Hanoi 2001, San José 2002 et Genève 2003. Avant cela, il avait participé aux réunions de 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996, présidées par son prédécesseur, Steve Edwards. La cote utilisée remonte probablement aux documents disponibles sur le site Internet bien qu'un rapport résumé ait également été préparé pour la réunion de Shepherdstown.

2. Ordre du jour

Le membre du Comité propose d'ajouter un sous-alinéa sur les ornithoptères au point 5 d) de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée. Le Secrétariat demande si la question des requins sera examinée. Le membre du Comité fait remarquer que peu de requins sont inscrits et qu'ils ne nécessitent pas de discussion particulière. Si le Comité pour les animaux le demande, le Comité de la nomenclature donnera son avis sur ce point.

3. Rapport résumé de la précédente réunion (Genève, 19 et 20 août 2003)

Dans l'en-tête du document, 2003 devrait être ajouté après "août".

Amanda Vincent estime que la nomenclature des hippocampes prête beaucoup à confusion. Selon elle, le Comité de la nomenclature a adopté les 32 espèces figurant dans le manuel de *Project Seahorse* et une autre décrite récemment. Elle estime que les espèces décrites par Kuitert ne doivent pas être acceptées. *Project Seahorse* a préparé (par contrat avec le Secrétariat) un matériel d'identification pour ces 33 espèces mais pas pour les espèces supplémentaires de Kuitert. Elle note aussi que davantage d'espèces ont été décrites par le même auteur et ajoute que ces descriptions ne sont pas très fiables et qu'il s'agit dans la plupart des cas de synonymes de taxons existants – bien quelques uns pourraient être des espèces valides. Le membre du Comité fait observer que certes, le Manuel et les espèces supplémentaires décrites par les membres de *Project Seahorse* serviraient de base mais que les noms signalés par Kuitert doivent être ajoutés (malgré leur qualité apparemment contestable) – pour autant qu'ils n'apparaissent pas formellement comme des synonymes dans une publication. Il explique que c'est le sens de la dernière phrase du point 5 a). La publication de ces noms est valide et ils ne peuvent pas être négligés. Le membre du Comité convient avec Amanda Vincent que, sur la base de ce qu'elle a dit, il apparaît certainement que les noms signalés par Kuitert sont contestables mais qu'il faut qu'une publication scientifique appuie ces déclarations. Amanda Vincent demande au rapporteur de la précédente réunion de procéder à une vérification. (Le rapporteur à Genève, Tim Inskipp, a été contacté et a indiqué que le texte du projet de rapport résumé était exactement tel qu'il l'avait préparé et que la dernière phrase signifiait exactement ce que le membre du Comité avait dit: quand les noms signalés par Kuitert auront été examinés et les synonymes établis, ils pourront être supprimés et rapportés à la synonymie correcte). Amanda Vincent persiste à croire que le Comité était parvenu à une conclusion différente que celle figurant dans le projet de rapport résumé.

Jaques Berney fait remarquer qu'une personne a le droit de corriger des déclarations dans un rapport résumé mais pas les conclusions. Aucune autre personne présente n'est en mesure d'apporter des éclaircissements et le Comité décide de ne pas modifier le texte.

Thomas Althaus note que le projet de rapport résumé est détaillé par endroits mais que l'on n'y trouve rien concernant les discussions sur le fonctionnement du Comité. Il note que les documents NC4 Doc. 2 et NC4 Doc. 3 ne seraient pas présentés si la discussion n'avait pas eu lieu. Le membre du Comité en convient et propose d'ajouter l'alinéa h) suivant au point 5: h) Il y a un large débat sur le fonctionnement, la structure et le mandat du Comité de la nomenclature.

Il en est ainsi décidé et le rapport résumé est adopté tel qu'amendé.

4. Discussion des documents NC4 Doc. 2 et NC4 Doc. 3 sur les pratiques de travail du Comité de la nomenclature

Le membre du Comité présente le document NC4 Doc. 2 et note qu'il a été soumis à la réunion du Comité (flore) à Windhoek en février 2004. Les deux membres du Comité ont alors conclu qu'un simple document, en langage simple, était nécessaire pour expliquer le rôle et le fonctionnement du Comité et ont préparé le présent document. Le membre du Comité (flore), Noel McGough, a informé le membre (faune) que le document avait été bien accueilli à Windhoek et qu'aucun changement n'y a été proposé. Toutefois, le membre pour la flore a informé le membre pour la faune que les participants à la réunion de Windhoek ont estimé qu'il fallait revoir le mandat du Comité, ce qui a abouti au document NC4 Doc. 3.

Ron Orenstein fait observer que "référence normalisée", au point 22 du document NC4 Doc. 2, prête à confusion; il suggère d'utiliser un nouveau nom après l'adoption de la résolution Conf. 12.11, qui retient la *Liste des espèces CITES* compilée par le PNUE-WCMC comme référence normalisée pour les espèces inscrites aux annexes. Le membre du Comité en convient et propose "références de base". Il note que le statut de "référence normalisée" pose un problème pour la flore et que cette question devrait être abordée avec son collègue chargé de la botanique. Harriet Gillet indique que les botanistes auraient un problème s'ils ne pouvaient pas se référer aux nouvelles listes, notamment pour les orchidées, comme étant des "références normalisées".

Le Secrétariat déclare que dans la résolution Conf. 12.11, l'on se réfère à la liste du PNUE-WCMC comme à la "référence normalisée" pour les espèces inscrites aux annexes. L'on peut aussi se référer aux listes pour les espèces végétales CITES mentionnées par Harriet Gilliet comme à des "références normalisées" mais il faudrait pour cela amender la résolution (on pourrait appeler "références de base" les références sur lesquelles les "références normalisées" sont fondées).

Jaques Berney indique que le changement de forme a été critiqué mais que la liste est fondée sur des références. A Windhoek, il a été suggéré que les "anciennes" références normalisées constituent une annexe à la résolution sur la nomenclature. Cette résolution devrait être révisée de manière à inclure les "anciennes" références.

Amanda Vincent fait observer qu'il y a des cas où la liste du PNUE-WCMC anticipe les recommandations du Comité de la nomenclature, comme signalé à Genève.

Peter Dollinger signale des fautes de frappe; elle sont notées et seront corrigées avant que le document soit soumis au Secrétariat pour envoi aux Parties avec une notification.

La discussion sur le document NC4 Doc. 3 est ouverte. Ce document provient à l'origine de la réunion du Comité (flore) tenue à Windhoek; il a été placé tardivement sur le site Internet parce que le Mexique y a apporté des amendements de dernière minute. Ces amendements figurent dans le document NC4 Doc. 3 en texte souligné. Le membre du Comité (faune) note que le Comité a déjà couvert volontairement dans son rapport à la CdP12 bon nombre des éléments demandés. Quant à la représentation régionale au Comité, il souligne que les réunions ont toujours été très ouvertes et que tous ceux qui connaissent la question ou s'y intéressent sont les bienvenus. Il n'y a jamais eu de limite mais la participation des membres régionaux du Comité pour les animaux est généralement faible – bien qu'à la présente réunion, trois d'entre eux soient présents. Amanda Vincent note que des discussions peuvent avoir lieu mais qu'en dernier ressort, ce sont les membres du Comité de la nomenclature qui soumettent des propositions à la CdP. Elle estime que la nomenclature est une question d'opinion. Thomas Althaus note que pendant longtemps, il n'y a pas eu d'ordre du jour mais que maintenant qu'il y en a un, les documents arrivent tardivement alors qu'il faudrait savoir à l'avance s'il faut inviter des spécialistes, et lesquels. Les "décisions" du Comité de la nomenclature peuvent toucher à l'application de la Convention et les Parties veulent savoir à temps dans quoi elles s'engagent.

Le membre du Comité fait observer que le Comité ne prend pas de décisions mais soumet seulement des propositions à la CdP, qui prend des décisions fondées sur les informations fournies. Le rapport du Comité à la CdP est envoyé au Secrétariat avant la date butoir des documents pour la CdP et est donc à la disposition des Parties bien à l'avance. Il semble que les Parties n'accordent pas beaucoup d'attention au document du Comité. Elles sont, bien sûr, libres d'en rejeter les recommandations.

Thomas Althaus estime que ces questions risquent d'être trop pointues pour les gestionnaires; une Partie peut rejeter des recommandations pour des raisons pratiques.

Le membre du Comité rappelle que les conséquences de l'acceptation des propositions du Comité sont clairement expliquées dans le rapport du Comité à la CdP12. Le cas d'*Amazona* d'Amérique centrale est particulier et les conséquences de l'adoption de la proposition du Comité ont été expliquées au Costa Rica et au Mexique, qui ont révisé leur proposition en conséquence.

Rodrigo Medellín explique que le Mexique a travaillé au document NC4 Doc. 3 en raison de sa préoccupation concernant la structure et le fonctionnement du Comité; il souhaite que le Comité soit un groupe plus actif et transparent et qu'il y ait un apport régional. Comme mesure initiale, il souhaite non seulement un apport régional, mais que cet apport soit garanti. Cela pourrait se faire en intégrant les membres du Comité pour les animaux mais ce ne serait pas très pratique et ceux-ci n'ont peut-être pas les connaissances nécessaires. Quoi qu'il en soit, chaque région devrait proposer un membre pour le Comité de la nomenclature, de préférence un taxonomiste. La participation des Parties pouvant être affectées par l'adoption d'une nouvelle liste devrait être garantie par une procédure formelle. Il indique que ce nombreuses Parties ont le sentiment que leurs préoccupations ne sont pas correctement prises en compte. Elles veulent des lignes directrices claires, indiquant spécifiquement comment les rapports résumés sont compilés et diffusés, que les rapports soient limpides, de même que les moyens de contribuer au Comité de la nomenclature. Le Mexique propose un mandat pour le garantir. Rodrigo Medellín espère vivement quitter la réunion en ayant bien avancé sur ce point.

Peter Dollinger est moins préoccupé par la représentation régionale. Il souhaiterait que les documents soient disponibles bien avant la CdP pour aider celle-ci à prendre ses décisions. De nouvelles références devraient être présentées et expliquées.

Le membre du Comité répond que la résolution Conf 12.11 indique déjà que le Secrétariat devrait communiquer des listes de référence aux Parties mais Peter Dollinger déclare que les listes n'ont pas de commentaires.

Le membre du Comité déclare qu'il y a des limites à ce que peut faire le Comité: il ne peut qu'indiquer ce qu'il voit comme conséquences possibles, et c'est ce qu'il a fait. Clarifier les implications de l'adoption de nouvelles listes de référence n'est pas dans le mandat du Comité et le paragraphe f) du document NC4 Doc. 3 pourrait être vu comme une action volontaire du Comité. Le Comité peut tenir compte dans son rapport de bon nombre de points soulevés dans le document NC4 Doc.3 et certains sont faciles à mettre en œuvre. Le Comité demande des représentants régionaux depuis des années mais sans suscité beaucoup d'intérêt. Il souhaiterait s'appuyer autant que possible sur les représentants régionaux au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes mais il traite un domaine très technique nécessitant des personnes connaissant la nomenclature.

Ron Orenstein convient que le rapport à la CdP devrait indiquer les conséquences des propositions. En réaction au débat sur la meilleure manière d'informer les Parties des changements, il suggère d'annoter les nouvelles éditions de la liste du PNUE-WCMC pour indiquer les changements. Le membre du Comité souhaite laisser au Secrétariat cette question, qu'il considère comme technique.

Harriet Gillett fait observer que la Liste ne peut pas être annotée mais que le PNUE-WCMC pourrait préparer un document comportant des explications indiquant les changements.

Peter Dollinger fait remarquer que les changements ne sont peut-être pas "cachés" mais que les Parties ne les voient pas toujours clairement, ainsi que leurs conséquences ou implications. Le membre du Comité déclare que le Comité tentera de présenter les conséquences à mesure qu'il en prendra connaissance.

Amanda Vincent note que l'on ne voit pas clairement comment le membre (faune) du Comité tient compte des preuves taxonomiques apportées par les spécialistes. Quel type d'apport peuvent-ils fournir au Comité?

Mike Griffin souligne que toutes les régions n'ont pas des spécialistes dans ce domaine; il n'y a parfois qu'un seul expert dans le monde pour certains groupes. Les spécimens doivent souvent être envoyés à l'étranger pour identification.

Jaques Berney note que les membres du Comité ont fait un travail considérable et qu'il serait difficile de les remplacer. La préparation et la communication aux Parties nécessitent du travail. La discussion sur le rapport du Comité à la CdP, en particulier sur les changements, ne devrait pas avoir lieu en plénière mais être renvoyée au Comité I, qui traite des questions biologiques. Il doute que le Comité de la nomenclature (deux personnes seulement) puisse être considéré comme un Comité à part entière; peut-être vaudrait-il mieux que ses membres soient des conseillers du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes,

qui décideraient de ce qu'il convient de transmettre à la CdP. Cela pourrait nécessiter une préparation longtemps à l'avance mais il n'est pas nécessaire d'être complètement à jour. Le groupe tel qu'il est ici a des fonctions se rapprochant de celles d'un groupe de travail du Comité pour les animaux. En réponse à une demande du membre du Comité, il explique qu'il n'est pas possible d'avoir un vrai Comité et que la structure actuelle a été mise en place il y a longtemps.

Thomas Althaus partage l'opinion de Mike Griffin quand il déclare que les spécialistes en nomenclature sont rares et qu'il n'y en a peut-être même pas au Comité pour les animaux. Il répète que les Parties doivent comprendre ce sur quoi elles votent et que les informations doivent être présentées de manière que même le profane puisse les comprendre. C'est le but du document NC Doc.3. Il ajoute qu'il y a des changements "cachés" dans les annexes quand de nouvelles références sont acceptées. Le coprésident du Comité de la nomenclature déclare que le Comité s'est toujours employé à respecter l'intention originale des propositions; il demande un exemple de changements "cachés". Thomas Althaus mentionne *Naja naja* et *Brachypelma*. Le membre du Comité explique que cela résulte de la volonté de suivre l'intention originale des propositions. On pensait autrefois que l'espèce *Naja naja* était présente de l'Inde au sud-est de l'Asie mais elle est à présent limitée à l'Inde. Les autres populations du sud-est de l'Asie sont des espèces différentes qui sont maintenant inscrites parce que l'intention originale de la proposition d'inscription était de couvrir tous les cobras de l'Asie du sud-est. Si l'on avait continué de n'utiliser que *Naja naja*, l'intention originale de la proposition d'inscription n'aurait pas été respectée. Thomas Althaus déclare qu'en acceptant de nouvelles références, les nouveaux noms doivent être ajoutés dans les annexes, ce qui requiert des changements dans la législation de certaines Parties quand elle se réfère aux noms des espèces.

Rodrigo Medellín demande une pause et déclare que c'est là un exemple clair de la manière dont les réunions précédentes du Comité se déroulent; il ajoute que le Mexique continuera à rechercher une solution à cette question essentielle.

5. Préparation des listes CITES

- a) Le membre du Comité déclare que le Comité a un budget pour la préparation des listes pour les genres *Uromastyx* et *Phelsuma*. Un petit livre de T. Wilms (2001): *Dornschwanzagamen. Lebensweise. Pflege. Zucht* (ISBN 3-9806214-7-2) contient tous les éléments d'une liste. C'est un examen récent de ce genre qui a été généralement accepté par les milieux herpétologiques. Harald Martens indique que l'autorité scientifique de l'Allemagne a envoyé récemment au PNUE-WCMC une liste pour *Uromastyx* fondée sur ce livre avec l'apport d'autres personnes. Le membre du Comité juge préférable qu'il y ait une référence à un travail publié et proposera ce livre à la CdP comme nouvelle référence de base pour *Uromastyx*. Il n'y a pas de commentaires des participants.
- b) Le genre *Phelsuma* pose encore un problème parce qu'aucune révision n'a été publiée. Le membre du Comité note que M. F. Glaw, de Munich, a récemment produit des manuels d'identification pour ce genre; il suggère de lui demander de préparer une liste avec les synonymes. Depuis la dernière révision de 1980, maintes nouvelles espèces ont été décrites.
- c) Mammifères. Une nouvelle édition de Wilson & Reeder, l'actuelle référence de base pour les mammifères, est annoncée depuis des années mais elle ne sera sans doute pas publiée avant 2005. un débat s'ensuit sur la mise à disposition de versions électroniques mais le membre du Comité préfère attendre une nouvelle publication. Peter Dollinger indique que la nouvelle liste doit d'abord être examinée d'être adoptée ou rejetée. Les participants l'approuvent. Quand la nouvelle édition sera disponible, les Parties devraient en être informées afin que celles qui s'y intéressent puissent l'examiner.
- d) Ornithoptères. Le vendredi précédent, le Secrétariat a informé le membre du Comité que d'Abrera avait publié une nouvelle édition de son livre de 1975 sur les ornithoptères. L'annotation "sensu d'Abrera" (signifiant 1975) dans la liste est donc devenue ambiguë et devrait être supprimée. Le membre du Comité partage cette opinion et a l'intention de le suggérer à la CdP. Il en est ainsi décidé.
- e) Autre question: le nouveau livre de d'Abrera devrait-il constituer la nouvelle référence de base. Tim Inskipp, du PNUE-WCMC, sera prié de l'examiner et de le comparer à l'ancienne édition et de donner

son opinion sur son utilité en tant que nouvelle référence de base. Un débat d'ensuit pour savoir si tous les synonymes possibles devraient être inclus. Ron Orenstein fait remarquer qu'utiliser un livre peut être une question de commodité plutôt que d'appréciation. A une remarque sur les nouvelles espèces continuellement décrites, le membre du Comité répond que le Comité les a ajoutés dans des groupes entièrement couverts par la CITES (primates, cétacés, etc.) parce que certains pays ont des problèmes d'application de la CITES pour ces espèces si leur nom n'est pas spécifiquement indiqué dans la *Liste des espèces CITES*.

6. Autres questions

Harriet Gillet, du PNUE-WCMC, rappelle que le PNUE-WCMC a fourni les noms d'auteurs pour la dernière liste mais que le Secrétariat lui a demandé de les retirer (pour des raisons de coûts). Le PNUE-WCMC voudrait éviter tout problème similaire concernant la nouvelle liste après la CdP13. Le membre du Comité déclare que le nom de l'auteur fait partie intégrante du nom scientifique; il préfère donc qu'ils soient inclus. Jaques Berney fait remarquer que le Secrétariat s'est toujours passé des noms d'auteur. Il note que ces noms ne figurent jamais sur les permis d'exportation et d'importation car cela pourrait poser des problèmes. Plusieurs participants partagent cette opinion et le membre du Comité conclut que l'inclusion des noms d'auteur ne paraît pas judicieuse et qu'il ne la proposera pas. Peter Dollinger note que le manuel d'identification inclut les noms d'auteur, de même que le site Internet du WCMC.

Ron Orenstein suggère que le Comité examine la troisième édition d'Howard et Moore comme éventuelle future référence pour les oiseaux. Le membre du Comité déclare qu'il n'entend pas proposer à la CdP13 de changements à la liste des oiseaux, compte tenu des remous que le Comité a connus depuis les derniers changements faits à la CdP12.

Peter Paul van Dijk signale des changements dans la nomenclature des tortues CITES, dont certains concernent les nouvelles descriptions; d'autres font passer des sous-espèces au statut d'espèces et d'autres encore sont des changements dans la place du genre. Il y a aussi eu beaucoup d'activité sur les tortues terrestres méditerranéennes du genre *Testudo*. Le membre du Comité en est conscient mais il demande que des détails lui soient communiqués par écrit. [Ces informations ont été reçues entre-temps].

Rodrigo Medellín déclare que c'est un exemple de la nécessité d'améliorer la transparence. Le Comité devrait recommander que les régions examinent les nouvelles références pour signaler les problèmes.

Mike Griffin demande s'il est possible d'avoir plus d'une référence. Le membre du Comité répond que oui quand elles sont complémentaires (*Tupinambis*, par exemple).

Mike Griffin note qu'à part Wilson & Reeder, il existe une autre liste mondiale des mammifères, celle de Corbett & Hill; il demande s'il faut choisir entre les deux. Le membre du Comité répond qu'il faudrait l'avis de taxonomistes des mammifères; cependant, il estime qu'il faut attendre que la nouvelle édition de Wilson & Reeder soit disponible. Mike Griffin considère que la référence de base devrait inclure les synonymes des listes "concurrentes".

7. Clôture

La première partie de la réunion est close le 30 mars 2004 à 19 h 25 et la seconde le 31 mars à 19 h 20.